

Compte rendu du Conseil Municipal du 30 mai 2008

Présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de Monsieur Patrick SALGADO, absent.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard CHRETIEN.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 40.

I - INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Les indemnités de fonction des élus ayant été fixées, initialement, à 70 % du montant de référence, Monsieur le Maire propose au Conseil une modification à la baisse de ce taux.

Délibération n° 80/2008 :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer comme suit, à compter du 1^{er} juin 2008, les indemnités de fonction des élus :

- l'indemnité du maire, M. Joël GOURMAND, à 65 % du montant de référence, soit 1 045.68 € (valeur au 01/03/2008)
- les indemnités des adjoints, aux pourcentages suivants, du montant de référence :
 - 1^{er} adjoint, M. Dominique HAZART, 56 %, soit 345.69 € (valeur au 01/03/2008)
 - 2^{ème} adjoint, M. Célestin STAR-MARCK, 56 %, soit 345.69 € (valeur au 01/03/2008)
 - 3^{ème} adjoint, Mme Katia BEAUJARD, 56 %, soit 345.69 € (valeur au 01/03/2008)
 - 4^{ème} adjoint, M. Etienne EFFA, 56 %, soit 345.69 € (valeur au 01/03/2008).

II - ENTRETIEN DES BOIS COMMUNAUX

Délibération n° 81/2008 :

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le devis de l'ONF, d'un montant de 934.38 euros TTC, pour l'entretien des bois communaux.

III - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2008

Monsieur Etienne EFFA présente la situation financière de la commune :

- faiblesse des recettes fiscales (absence de taxe professionnelle)
- dépenses de fonctionnement : les frais de personnel sont au dessus de la moyenne départementale
- faible capacité d'autofinancement
- l'investissement est essentiellement financé par l'emprunt ou par des cessions d'actifs

Il faut trouver des solutions pour consolider cette situation financière fragile. Les marges de manœuvre sont réduites tant au niveau de la pression fiscale, de la cession d'actifs que de la dette.

Pour les prochaines années, il faudrait :

- réduire la dette
- limiter l'investissement au strict nécessaire
- baisser certaines dépenses de fonctionnement.

Dans le budget supplémentaire 2008, les prévisions de dépenses et de recettes sont actualisées par rapport au budget primitif 2008, qui a été voté en février, et qui était un budget de transition. Les excédents des années antérieurs sont affectés au financement de dépenses nouvelles et à la réduction de la dette.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le présent budget au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau de l'opération pour la section d'investissement.

Dépenses de fonctionnement : **budget primitif : 945 833 €**
budget supplémentaire : + 12 538 €
total : 958 371 €

Chapitres	Budget primitif 2008	Budget supplémentaire 2008	Total
Charges à caractère général	458 654	- 276 979	181 675
Charges de personnel	330 210	+ 20 190	350 400
Atténuations de produits	20	0	20
Autres charges de gestion courante	55 680	+ 120	55 800
Charges financières	22 200	0	22 200
Charges exceptionnelles	53 350	- 53 350	0
Dépenses imprévues	0	+ 40 000	40 000
Virement à la section d'investissement	0	+ 282 557	282 557
Opérations d'ordre de transfert entre section	25 719	0	25 719

Recettes de fonctionnement : **budget primitif : 945 833 €**
Budget supplémentaire : + 12 538 €
total : 958 371 €

Chapitres	budget primitif 2008	budget supplémentaire 2008	total
Excédents antérieurs reporté	285 958	0	285 958
Atténuations de charges	4 500	0	4 500
Produits des services du domaine	80 290	0	80 290
Impôts et taxes	229 723	+ 9 280	239 003
Dotations et participations	315 192	+ 2 788	317 980
Autres produits de gestion courante	29 000	0	29 000
Produits financiers	170	0	170
Produits exceptionnels	1 000	+ 470	1 470

Dépenses d'investissement : **budget primitif + DBM : 445 407 €**
reports 2007 : 174 450 €
budget supplémentaire : + 338 888 €
total : 958 745 €

opérations	Budget primitif + DBM 2008 + RAR 2007	Budget supplémentaire 2008	total
Op. financières	132 750	+ 173 569	306 319
Op. 10 : rue de Prouilly	0	+ 5 400	5 400
Op. 10002 : voirie	0	+ 6 000	6 000
Op. 10003 : mairie	1 576	+ 148 424	150 000
Op. 10006 : atelier municipal	2 806	0	2 806
Op. 12 : église	21 800	+ 25 000	46 800
Op. 13 : accueil petite enfance	2 200	+ 200	2 400
Op. 14 : travaux sylvicoles	570	0	570
Op. 16 : halte garderie cantine	0	+ 11 000	11 000
Op. 19 : rue de Reims	145 248	+ 1 152	146 400
Op. 20 : groupe scolaire	8 900	+ 9 500	18 400
Op. 30 : perception	3 500	0	3 500
Op. 33 : rue de l'Eglise	18 017	+ 2 483	20 500
Op. 34 : lotissement Les Jardins	10 000	+ 126 000	136 000
Op. 36 : rue des Buries	16 650	0	16 650
Op. 37 : rues St Martin, St Vincent	255 840	- 169 840	86 000

Recettes d'investissement : **budget primitif + DBM : 619 857 €**
budget supplémentaire : 338 888 €
total : 958 745 €

opérations	Budget primitif + DBM 2008	Budget supplémentaire 2008	total
Op. financières	619 287	+ 290 557	909 844

Op. 10003 : mairie	0	+ 34 876	34 876
Op. 12 : église	0	+ 13 455	13 455
Op. 14 : travaux sylvicoles	570	0	570

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le montant des dépenses et des recettes qui s'élèvent à 12 538 euros pour la section de fonctionnement et à 338 888 euros pour la section d'investissement.

IV - QUESTIONS DIVERSES

1 – Aire de jeux place de la Mairie

Madame Katia BEAUJARD informe le Conseil :

- que les deux jeux sur ressort situés dans l'aire de jeux place de la Mairie ne sont plus conformes. Il serait souhaitable de les retirer et de les remplacer.
- de la nécessité de mettre en sécurité l'aire de jeux par la mise en place d'un sol souple.

Délibération n° 82/2008 : Mise en sécurité de l'aire de jeux place de la Mairie

Afin de mettre en sécurité l'aire de jeux située place de la mairie, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter l'offre commerciale de la société I.M.A.J. consistant en la mise en place d'un sol souple coulé sur l'ensemble des plots et supports béton de la structure, dans l'attente du choix des deux propositions faites par ladite société qui se fera ultérieurement.

Proposition 1 : mise en œuvre d'une dalle béton et mise en place d'un sol souple coulé, pour un montant de 8 859.25 euros TTC ;

Proposition 2 : mise en place d'un sol souple coulé sur du gravillon roulé, pour un montant de 6 051.76 euros TTC.

Délibération n° 83/2008 : Achat d'un jeu sur ressort

Les deux jeux sur ressort situés dans l'aire de jeux place de la mairie n'étant plus aux normes, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de les remplacer par un jeu sur ressort. Il choisit la société I.M.A.J. pour un montant de 1 161 euros HT, soit 1 388.56 euros TTC.

2 – Contrat d'entretien pour le lavage des vitres de la mairie

Monsieur le Maire demande au Conseil son autorisation pour la signature d'un contrat d'entretien pour le lavage des vitres de la mairie pour un montant annuel de 200 euros.

Délibération n° 84/2008 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer avec la société A-G-NET Propreté Services, un contrat d'entretien pour le nettoyage des vitres de la mairie et de ses annexes.

3 – Renouvellement du bail de la trésorerie

Monsieur le Maire soumet au Conseil la proposition du service des Domaines pour le renouvellement du bail de la trésorerie à compter du 1^{er} juillet 2008. Ce dossier est reporté à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

4 – Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire informe le Conseil des demandes d'intention d'aliéner qui ont été reçues en mairie :

- un terrain non bâti, cadastré section V n° 134 lieudit Derrière la Place (lot n° 4 lotissement Les Jardins), d'une superficie de 631 m², pour la somme de 91 590 euros ;
- un terrain non bâti, cadastré section Y n° 391 et 256 lieudit Les Barres, d'une superficie totale de 1 127 m², pour la somme de 100 000 euros ;
- une maison sise 14 rue des Soranges, sur un terrain cadastré section H n° 522, d'une superficie de 192 m², pour la somme de 190 000 euros dont 5 000 euros de mobilier + frais ;
- un terrain non bâti, cadastré section V n° 135 lieudit Derrière la Place (lot n° 5 lotissement Les Jardins), d'une superficie de 627 m², pour la somme de 92 800 euros
- un terrain non bâti, cadastré section V n° 154 et 163 lieudit Derrière la Place (lot n° 34 lotissement Les Jardins), d'une superficie de 600 m², pour la somme de 87 100 euros ;
- un terrain non bâti, cadastré section V n° 142 lieudit Derrière la Place (lot n° 27 lotissement Les Jardins), d'une superficie de 579 m², pour la somme de 84 050 euros.

5 – Modification du plan d'occupation des sols

Délibération n° 85/2008 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire, à entreprendre les démarches nécessaires à la modification du POS actuel et à signer les documents afférents à ce dossier.

6 – Station d'épuration

Monsieur le Maire fait le point sur les dysfonctionnements de la station d'épuration.

7 – Fleurissement

Monsieur le Maire félicite l'équipe fleurissement pour le travail réalisé.

8 – Restauration scolaire

Délibération n° 86/2008 : Achat d'une armoire froide et d'un four

Vu l'arrêt à compter de juillet du prestataire actuel pour la fourniture de repas à la cantine scolaire,

Vu la fourniture et la livraison de repas en liaison froide à compter de septembre 2008,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'achat, auprès de la SEREC, d'une armoire froide, pour un montant TTC de 3 339.23 euros et d'un four électrique de remise en température, pour un montant TTC de 3 827.92 euros.

Délibération n° 87/2008 : Achat tables et chaises

Les tables et chaises actuelles de la cantine scolaire n'étant pas adaptées aux enfants de maternelle, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'achat de ce mobilier, auprès de l'UGAP, pour un montant TTC de 2 496.30 euros.

Délibération n° 88/2008 : Achat matériel éducatif

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'achat de matériel éducatif pour les enfants de la maternelle fréquentant la cantine scolaire, auprès des établissements NATHAN et PICHON, pour un montant total TTC de 1 220.20 euros.

Madame Katia BEAUJARD informe le Conseil que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 29 mai pour l'ouverture des plis concernant le marché de fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour la cantine scolaire. Deux entreprises ont fait des offres : les sociétés API et AVENANCE. La commission a décidé de les revoir lors d'une réunion fixée le lundi 9 juin avant de prendre une décision.

9 – Achat mobilier - ouverture d'une salle de classe

Délibération n° 89/2008 :

Dans l'éventualité d'une ouverture de classe à l'école primaire, à la rentrée prochaine, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'achat de mobilier scolaire, auprès de l'UGAP, pour un montant TTC de 2 298.75 euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 25.